

GESTION DES ÉQUILIBRES ENTRE ESPACES NATURELS ET ESPACES DE DÉVELOPPEMENT

- Préserver l'armature écologique**
- Réservoirs de biodiversité à préserver strictement
 - Prendre en compte les corridors prairiaux, les corridors de vergers et les corridors bleus pour délimiter les corridors à protéger
 - Corridors en pas japonais de pelouses sèches à préserver
 - Maintenir les massifs et corridors forestiers
- Favoriser la fonctionnalité écologique**
- Principe de connexion écologique à assurer
 - Protéger strictement les corridors forestiers étroits
 - Permettre le franchissement de l'A36 par les animaux
- Assurer le développement urbain en économisant l'espace**
- Enveloppe Urbaine 2015
 - Directions d'urbanisation
 - Maintenir des coupures à l'urbanisation
 - Espaces stratégiques de développement
 - Activités, équipements et infrastructures de loisirs à consolider dans leurs enveloppes foncières
 - Espaces à dominante agricole et naturelle

Approuvé le
16 décembre 2021

Agence de Développement et d'Urbanisme

Source: IGN, BD Topo®, 2013 | Fond cartographique: IGN, BD Topo®, 2013 | Traitement: SGC ADU | Réalisation: ADU/UM - 2021

